

# Le Nord

ADMINISTRATION BUREAU D'ANNONCES  
15, rue d'Angleterre, 15 - LILLE - 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITE	
Par la poste, Un an	20 francs	annonces	la ligne 0,75
Six mois	10 francs	faits-divers	2,00
Trois mois	5 francs	Chronique locale	4,00
Departements non-littorales et Etranger, port en sus.		Echos	5,00
		Gazette du Nord	6,00

Temps probable. — En France, un temps beau et chaud est probable.  
Un saint est celui qui prend au sérieux son rôle de créature.

## SÉNAT

Suite et fin de la séance du vendredi 2 juin

## LES RETRAITES OUVRIÈRES

M. LE PROVOST DE LAUNAY nie que les conservateurs aient combattu la loi. Comme maire, dit-il, j'ai collaboré à l'application. Les difficultés en grande partie, sont venues de l'Administration.  
M. DELAHAYE fait observer qu'au cours de la discussion de la loi, les membres de la droite avaient prévu toutes les difficultés possibles. Ces difficultés, dit-il, viennent de ce que la classe ouvrière se défie de vous : vous avez ébranlé la confiance populaire dans la République (Applaudissements). Il faut remédier à la situation. Il faut se rendre compte, et tout nettement à quel sort exposés, ceux, qui ouvriers ou patrons, refusent de s'y conformer (Applaudissements).

M. PAUL BENOIST, ministre du Travail. — On a trop parlé dans cette discussion de poursuites hypothétiques : ce dont il faudrait parler surtout, c'est de propagande et de persuasion.  
En ce qui concerne l'article 14, relatif aux Sociétés de secours mutuels, non seulement je donne toute facilité aux Sociétés que vise cet article, mais encore, pour leur création, hier j'ai autorisé 200 Sociétés de secours mutuels à faire « collectes ».

Je considère que ces Sociétés sans acceptation de parts, comme une des bases de l'application de la loi.  
J'ai examiné ce matin même, les demandes d'un certain nombre de Caisses patronales, avec le désir de leur donner une suite favorable. Faut-il encore favoriser les Sociétés d'habitations à bon marché, et les associer à l'application de la loi des retraites.

Faut-il encore favoriser la participation des Caisses patronales à cette œuvre, chaque fois qu'elles présenteront des conditions satisfaisantes de stabilité.  
En ce qui concerne l'interprétation de l'article 23, le ministre dit que les patrons loyalistes lui ont demandé son avis. Il le leur a donné, et il a donné la même interprétation à deux reprises qui lui avaient demandé un renseignement.

LE MINISTRE continue : Je n'ai entendu, dit-il, exercer aucune pression sur la magistrature ; la justice décidera en pleine indépendance. Toutefois, dit-il, le Gouvernement s'inclinera comme un simple plaideur, puis, si l'on y veut, il reviendra devant vous demander que la loi soit appliquée.

Le Gouvernement saisira les tribunaux des deux ou trois espèces, choisies et il attendra leur sentence.  
M. TOURON. — Très bien ! Nous sommes complètement d'accord. Un seul procès suffira.

LE MINISTRE termine en demandant au Sénat, en demandant au parti républicain de lui donner son appui pour assurer la succès dans la grande loi de solidarité et de prospérité sociale. Je demande à la majorité républicaine de ne pas révoquer son œuvre, de nous continuer sa confiance pour la mener à bien. La majorité voudra bien tout l'heure lui dire qu'elle nous l'accorde par son ordre du jour. C'est la seule conclusion à tirer de ce débat (Applaudissements).

## DISCOURS DE M. RIBOT

M. RIBOT s'associe à l'ordre du jour de confiance mais il veut dire combien la responsabilité du Sénat lui paraît engagée dans la vote de la loi. Le Gouvernement a l'autorité du Gouvernement en laissant les tribunaux libres de leur décision et sans rien dire, afin qu'ils puissent remettre en question les principes fondamentaux de la loi. Les députés comprendront que la loi amène leur situation. Il faudra seulement relayer de leur déchéance ceux qui ne l'auraient pas reconquis assez tôt, et laisser au Gouvernement le soin de faire ces calculs. Cela paraît mieux que de nous ennuier des premières difficultés.  
Ne songeons pas à la loi anglaise qui est si purement personnelle, et qui de plus coûterait trop cher. Tous les partis sont d'accord pour assurer les ouvriers contre l'invalidité et le chômage.

Je veux bien que l'Etat accepte toutes les charges, mais le ministre des Finances s'est-il de cet avis.  
M. CAILLAUX. — Le Parlement voterait-il les impôts.  
M. RIBOT. — Pour 300 francs à 55 ans, il faudrait 700 millions ; pour la même somme à 60 ans, il faudrait 200 millions. La question ne peut pas d'ailleurs être exposée actuellement à la tribune. Restons donc sur le terrain de la loi de 1910.

Peut-être aurait-on pu émettre certaines propositions, mais pas une charge trop lourde. Ce qui faut, c'est conserver la loi, comme un gage destiné à se développer progressivement.

En ce qui concerne la loi, les sociétés libres, pourraient la popularité viendra. Nous devons étudier de près la question des caisses patronales. Mais nous ne pouvons dans un optimisme excessif, on peut constater que les premiers résultats ne sont pas de nature à alarmer.  
On a beaucoup parlé de l'article 23. Nous sommes maintenant d'accord pour attendre la solution par les tribunaux. M. Viviani font tout sur le précompte et cependant il a accepté l'article 23.

Les articles 2 et 23 peuvent-ils se concilier ? Les tribunaux le diront. La liberté du Sénat est donc réservée. Nous avons d'autres problèmes sociaux à examiner, les logements ouvriers, l'invalidité, le chômage. Nous faisons tout cela sans recherche de popularité, nous nous contentons de notre devoir de français et de républicains. (Vifs applaudissements sur de nombreux bancs).

## LES ORDRES DU JOUR

Le Président dit qu'il est saisi de cinq ordres du jour.  
Le premier de M. CODET, exprimant la confiance au Gouvernement pour réviser la loi des retraites avant son application.  
Le deuxième, de M. COMBES, exprimant la confiance dans le Gouvernement pour l'application de la loi avec un minimum de préjudice pour les ouvriers et comptant sur lui pour proposer les modifications que l'expérience démontrerait nécessaires.

Le troisième, de M. FLAISIÈRES, espérant que le Gouvernement ramènerait l'âge de la retraite à 60 ans et suspendrait jusqu'à la cotisation ouvrière.  
Le quatrième, de MM. REPMALÉ, C.F.P. et BENOIST, affirmant l'attachement au principe de la triple cotisation patronale, ouvrière et nationale, et la volonté de ne pas modifier la loi avant les constatations d'expérience et comptant sur la prudence et la fermeté du Gouvernement pour l'exécution progressive.

Le cinquième, de M. BRAGER DE LA VILLE-MOYSAÏN, affirmant le droit du pou-

voir judiciaire, seul à intervenir dans les interprétations de l'article 23.  
M. FLAISIÈRES retire son ordre du jour.  
M. CODET en fait autant.

M. COMBES introduit dans son ordre du jour les mots « fidèles au principe de la triple cotisation patronale, ouvrière et nationale ».

## VOTE DE L'ORDRE DU JOUR COMBES

La priorité est alors demandée pour l'ordre du jour Combes, ainsi complété.  
La priorité est adoptée par 214 voix contre 25. Les divers paragraphes sont votés et l'ensemble de l'ordre du jour est adopté par 225 voix contre 2.

## POUR LES AVIATEURS

M. LANGLOIS dépose une proposition de loi tendant à accorder un certain nombre de croix de la Légion d'Honneur, aux aviateurs.  
Il est décidé que le Sénat s'occupera jeudi du budget.  
Séance levée à 6 heures 20.

## CHAMBRE DES DEPUTES

Suite et fin de la séance du 2 juin 1911

## LA REFORME ELECTORALE

M. BENOIST dit que si la proposition est un élément de conservation sociale et électoral elle sera à l'avantage des républicains (Exclamations).

M. BRETON continue son discours par l'examen de la R. P. en Belgique.  
Il remet ensuite la suite à une prochaine séance, qui est fixée à mercredi prochain.

## LE QUESTEUR ELU

Le Président donne ensuite le résultat de l'élection d'un questeur.  
M. Devins est élu par 230 voix contre 122 à M. Collard.  
La séance est levée à 6 heures 20.

## Gazette du Nord

On annonce la mort :

M. LILLE, 68, rue Colbert, de M. Antoinette Béart, veuve de dame Florine-Detouze, décédée dans sa 79<sup>e</sup> année, munie des sacrements.

Les funérailles auront lieu lundi à 10 heures, en l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

M. An presbytere de ROUVROY, de M. François Quilliet, ancien secrétaire de sous-préfecture, officier de l'Instruction publique, décédé vendredi 2 juin, dans sa 78<sup>e</sup> année.

C'était un chrétien courageux et modeste à la fois, homme de devoir.

Durant 27 ans, il fut secrétaire général de la sous-préfecture d'Hazebrouck, et mérita, par son activité et son esprit de justice, le respect et l'estime de tous, même de ceux qui ne partageaient pas ses convictions, qu'il entendait ne point dissimuler.

Né à Courcelles-le-Comte, où son corps sera inhumé lundi, M. Quilliet avait déjà été comme instituteur à Bois-Bernard et Vimy.

Le défunt a donné deux fils à l'église : M. le chanoine Quilliet, professeur à la Faculté de théologie de Lille, et M. l'abbé Paul Quilliet, curé de Rouvroy, chez qui il était retiré.

Les funérailles auront lieu lundi 5 juin, à 11 heures du matin, en l'église de Rouvroy.

Vendredi ont eu lieu, à l'église St-Jean-Baptiste, à TOUROING, au milieu d'une affluente réunion de parents, de collègues et d'amis, les funérailles de M. l'abbé Jean Desarmont, ancien vicaire de Lallaing et professeur au collège du Sacré-Cœur à Estaires.

M. l'abbé Braets, curé, célébra la messe, assisté de MM. les abbés Driehuys et Leclercq ; M. le chanoine Leclercq, doyen de Saint-Christophe, avait tenu à faire la levée du corps et à donner l'absoute.

Le deuil était conduit par le père et les deux frères du défunt assistés de MM. Feuilleux, supérieur du collège d'Estaires, Filpo, directeur au Grand-Séminaire, Hennion, professeur au collège Jeanne-d'Arc à Lille.

Les coeurs du poète étaient tenus par MM. les abbés Castelnot, curé de Saint-François d'Assise, Descamps, Lorient et Lembrement, M. l'abbé Donze portait le calice et les burettes.

Parmi la nombreuse assistance, nous avons remarqué M. Wyckaert, ancien supérieur du collège d'Estaires, M. Lelou, supérieur du collège de Tournai, M. Malgouin, procureur du Sacré-Cœur, M. Moutquet, curé du Sacré-Cœur à Mouvoux, M. Neoster Tibergien, directeur de l'école Saint-Louis, MM. Marescaux, Marez, Dehouer, Thelliez, Isore, Delcroix, Gréillon, J.-B. Leurent, H. Lemant, L. Dumortier, F. Fournier, Deschamps, Schabaille, Van Beverlyus, Dufour, Six, Bonte, Castry, le R. P. Deroy, etc.

MM. Jules Joire, président du Tribunal de Commerce, H. Leroy, président du comité paroissial ; Dennequin, président du Comité catholique ; Henry Duprez, Henri Filpo-Tibergien, Arthur Bonte, directeur de la Condition Publique, J.-B. Bellefleur, gérant de la banque Joire, Rousseuil-Mullié, Wilballe, conseiller municipal de Lallaing.

Une importante délégation d'élèves du

collège d'Estaires suivait la dépouille mortelle de leur regretté maître.

De nombreuses marques de sympathie étaient parvenues à la famille de la part des autorités ecclésiastiques, et en particulier de M. le vicar-général Gateau, M. le chanoine Lecomte et MM. les directeurs du Grand-Séminaire, M. Hégou, doyen de Saint-Pierre à Douai, M. Canteleu, curé de Lys, qui déplorait amèrement la perte prématurée d'un prêtre si dévoué au salut des âmes et qui a laissé sur son passage tant de marques de son esprit de foi et de son zèle sacerdotal.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.  
Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarts).

Mardi dernier a été célébré, à midi, en l'église de WILLE-EGLISE (Pas-de-Calais) le mariage de M. Georges Gosse de Gorre, agriculteur à Ostreville, avec Mlle Agnès Ammeux. Le consentement des époux a été reçu par M. le curé d'Ostreville qui a adressé aux jeunes époux une charmante allocution.

M. Gosse de Gorre appartient à une des plus anciennes familles de la région du Nord qui a compté parmi ses membres plusieurs parlementaires et magistrats.  
Mlle Ammeux est la fille de M. René Ammeux-Vanherseeke, agriculteur, conseiller municipal, à Vieille-Eglise.  
Les témoins du mariage étaient : M. Lagniez Gosse de Gorre, propriétaire à Beuvry et M. Franklin Gosse de Gorre, propriétaire, à Saint-Pol-sur-Ternoise, ses oncles ; ceux de la mariée : M. Paul Ammeux, son frère et M. le docteur Vanherseeke, de Zegers-Cappel, son oncle.

## ÉCHOS

### ORDINATION

Le samedi 10 juin, à 7 h. 1/2, dans l'église du Sacré-Cœur, de Lille, S. G. Mgr Delamain, archevêque-coadjuteur de Cambrai, confèrera les saints ordres aux élèves du Séminaire Académique.

11 prêtres, 13 diacres, 7 sous-diacres, 12 minorés et 6 tonsures prendront part à cette ordination.

Cette information est une invitation adressée au clergé et aux fidèles d'appeler par leurs prières sur les candidats, les bénédictions qui font les saints prêtres.

### MEDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

La médaille du travail a été accordée à MM. Balloy, forgeron à Lezennes ; Bériot, dessinateur au Cateau ; Caudoux, ajusteur à Hellemmes ; Dubois, chef de train à Lille ; Grimonper, employé, à Lezennes ; Guion, chauffeur à Douai ; Lemaire, chef de train à Landrethies ; Palmart, chef de train à Lille, tous de la Compagnie du chemin de fer du Nord.

### CHEMIN DE FER DU NORD

A l'occasion des fêtes de la Pentecôte et de l'Exposition de Roubaix, le train 321 des 4 et 5 juin sera prolongé sur Courtrai pour faciliter le retour des voyageurs sur la Belgique.

Ce train quittera Roubaix à 11 h. 23 du soir ; Tourcoing à 11 h. 30 du soir ; Mouscron à 11 h. 45 du soir, et arrivera à Courtrai à 11 h. 53 du soir.

### POINTS-ET-CHAUSSEES

M. Tarnier, ingénieur ordinaire de 2<sup>e</sup> classe des ponts-et-chaussées à Vannes (Morbihan), sera chargé, à la résidence de Valenciennes, à dater du 1<sup>er</sup> août prochain, du service ordinaire de l'arrondissement, en remplacement de M. Jeanjean, agent-voyer, du service des voies navigables du Nord et du Pas-de-Calais, et du service ordinaire de l'arrondissement de Valenciennes, en remplacement de M. Lorton, appelé à un autre poste. Il sera attaché, en outre, au service hydro-métrique et d'annonce des crues des bassins de la Sarre, de l'Escaut et de l'Yser (partie française).

### SAPEURS-POMPIERS

La Commission départementale composée de MM. les chefs de bataillon Mahieu, inspecteur du service des sapeurs-pompiers à Bolvin, commandant les sapeurs-pompiers de Lille, et Fichaux, commandant les sapeurs-pompiers de Dunkerque, chargée de l'examen d'aptitude professionnelle des jeunes sapeurs qui désirent entrer au régiment de sapeurs-pompiers de Paris, a fonctionné, à la caserne Mahieu, à Lille, le mercredi 31 mai dernier.

Les épreuves ont consisté en un gymnastique appliqué, le maniement de l'échelle et crochets, du cordage et l'attaque des différents feux.

Les sapeurs Lavy, de Dunkerque, et Cuny, de Fourmies, ont satisfait avec succès à cet examen.

### COMMISSION SPECIALE DE REFORME

Les jeunes gens qui ont été reconnus aptes au service militaire au cours des opérations du Conseil de révision en 1911 et qui se croiraient susceptibles d'être réformés, devront en faire la déclaration dès la réception de leur ordre d'appel sous les drapeaux, au commandant de la brigade de gendarmerie de leur résidence.

Celui-ci transmettra les demandes au commandant du bureau de recrutement, en les appuyant d'un bulletin d'appréciation et, s'il est possible, d'un certificat délivré par un médecin.

Le commandant de recrutement convoquera, devant la commission spéciale, les jeunes gens qui lui paraîtront susceptibles d'être réformés.

### COMMENT ILS S'ENTRAINENT...

Un dimanche après-midi, un groupe de gymnastes, officiers naturellement, se rendait à une fête très connue et présidée par M. le maire de Lille. On comptait sur leurs tours pour égayer la cérémonie.

Chemin faisant la troupe préjudait, par des galopettes, qui amusaient les passants, à l'exhibition prochaine.

Vint un paisible cycliste dont l'allure, par cette chaleur caniculaire n'était certes point celle d'un aéroplane qui bat un record.

Aux bons petits gymnastes vint immédiatement l'idée d'une farce intelligente. Ces enfants bien élevés barrèrent la route

au cycliste et comme il voulait passer quand même croyant à un plaisanterie innocente ils le renversèrent.

Dans sa chute le malheureux se blessa à la figure et se liza un genou. En manière de consolation, le moniteur déclara qu'il ne pouvait pas toujours avoir l'œil sur son équipe.  
Pour les galopins, auteurs du mauvais coup, ils riaient aux larmes. Ont-ils compté leur exploit aux gros personnages les cards devant qui ils paraissent une heure après ?

### POUR LA SECURITE DES MINEURS

Le secrétaire à l'Office de l'Intérieur anglais annonce que, dans le but d'encourager la production de types efficaces de lampes électriques pour mineurs, un propriétaire de mines de charbon a mis à sa disposition la somme de 25.000 francs, pour être offerte comme prix pour la meilleure lampe ou les meilleures lampes remplissant certaines conditions de sécurité, de qualité, de simplicité, de prix de frais de revient, de facilité, de maniement et de poids.

Le concours est ouvert à toutes les nationalités.

### CONGRES INTERNATIONAL LINIER

La Fédération internationale des Associations des fluateurs de lin tiendra son deuxième Congrès à Lille les 13 et 14 juin, sous la présidence de M. Louis Nicolle, fluateur à Lomme.

Cette fédération a été fondée en 1909, à l'instigation de l'Association des fluateurs de lin et d'étoques de Gand et de l'Union belge des fluateurs de lin, étoques, jute et chanvre.

Elle comprend ces deux associations, le Syndicat des fluateurs de lin, de chanvre et d'étoques de France, la Belgian Spinners-Association, le Verein der Flachs Spinner (Estrieche), la Vereinigung der Westlichen Leinenspinner et la Société russe des industriels liniers.

Le premier Congrès s'est tenu à Belfast, les 20, 21 et 22 juin 1910, sous la présidence de M. Garrett-Campbell.

Le Syndicat des fluateurs de lin, de chanvre et d'étoques de France, représentant les plus importantes des Associations après celle de Belfast, va recevoir à Lille les délégués des Associations que nous venons de citer, et qui réunissent entre elles le chiffre formidable de 2 millions 250.014 broches, alors que la totalité des fluateurs de lin comporte 2.770.914 broches.

La Fédération représentant presque l'industrie linier mondiale, les résolutions du Congrès peuvent avoir une importance particulière.

## Université catholique

### FACULTE DE DROIT

M. Louis Sélosse, avocat au barreau de Lille, a soutenu le 1<sup>er</sup> juin sa thèse de Doctorat juridique devant la Faculté de Paris sur le sujet suivant : « L'ille de Serk ; un Etat féodal au XX<sup>e</sup> siècle ».

Il a été admis avec la mention la plus élevée et les félicitations spéciales du jury présidé par M. le professeur Esmein, membre de l'Institut.

M. Etienne Vanlaer, avocat au barreau de Lille, a subi avec succès son examen de Doctorat (sciences juridiques).

### FACULTE DE MEDECINE

M. Béral Albert, de Clary (Nord), vient de passer brillamment sa thèse de doctorat en médecine devant la Faculté de Paris.

Cette thèse traite un sujet de chirurgie et a été tout particulièrement distinguée par le jury qui lui a décerné la mention très bien.

## EXPOSITION INTERNATIONALE

### du Nord de la France

## A ROUBAIX

### L'EXPOSITION CANINE

#### DU CLUB SAINT-HUBERT

(10 au 12 juin)

Comme on le prévoit, les inscriptions sont arrivées très nombreuses pour cette exhibition, qui se tiendra dans l'enceinte de l'Exposition de Roubaix.

Des prix en espèces seront décernés dans toutes les classes du programme. Pour renseignements, s'adresser 11, contour Saint-Martin, Roubaix.

### GALA MUSICAL INTERNATIONAL

Demain, dimanche, à 8 h. 30, au kiosque du Lac, de l'Exposition, la Grande Harmonie de Roubaix, dont la réputation suffit à attirer les dilettanti, exécutera les hymnes nationaux de tous les pays représentés à l'Exposition. Détail intéressant : Pendant que sera joué chacun de ces hymnes, un officier de nation dont retentira l'air national sera campé, en grand uniforme, sur un podium, l'étendard de son pays à la main, des projections électriques l'inonderont de leurs feux.

### LE RUGBY AU STADIUM JEANT

Le football rugby, qui va se jouer pour la première fois à Roubaix, au stade de l'Exposition, diffère absolument du football-association que l'on pratique ici.

On a fait au football rugby le reproche de n'être, pour ainsi dire, qu'une sorte de pratique brutale de la boxe. Cette appréciation est erronée ; tout au plus pourrait-elle s'appliquer au rugby américain, mais non au rugby anglais, le seul qui soit joué en France.

Le match de lundi le démontrera, et amènera, c'est certain, beaucoup d'adeptes au rugby.

Dans le rugby, les joueurs peuvent se servir des mains comme des pieds ; le jeu est soumis à une foule de règles inconscues de nos joueurs d'association, qui tiendront à en faire connaissance lundi. Le ballon, au lieu d'être rond, est ovale.

## LE CONGRES DE LA PECHE

Le deuxième congrès de la Fédération régionale des pêcheurs à la ligne se tiendra demain, dimanche, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. Les congressistes seront reçus à la gare à une heure par les sociétés roubaixiennes. Il y aura réception à la mairie. Le congrès commencera à deux heures. Le fanion fédéral sera remis au Syndicat des pêcheurs à la ligne de Roubaix.

## LA FETE DES MUSIQUES

La fête fédérale des musiques du Nord et du Pas-de-Calais a lieu demain, dimanche, à Roubaix, sous la présidence d'un délégué du gouvernement. Chaque congressiste recevra un billet de tombola ; une loterie, comportant des instruments, sera tirée.

Le cortège se mettra en route à onze heures. Il comportera 40 sociétés, des groupes de mineurs et galibots, qui formeront la voûte d'acier, principale cérémonie de la journée des Mineurs.

## LE CONGRES DES ENTREPRENEURS

Le Congrès de la Fédération des Entrepreneurs du Nord de la France aura lieu à Roubaix le 22 juin.

## L'OUVERTURE

### DU CHAMP D'AVIATION

Si l'on en juge par ce qui se dit dans le public, les aviateurs seront chaudement accueillis à Roubaix.

Au terrain de l'avenue des Villas, les travaux sont achevés. Dans quelques heures, on y verra poindre, à l'horizon, les oiseaux blancs impatientement attendus. Le troisième pilote engagé est Champel, venu hier à Roubaix pour reconnaître le terrain et le trajet de Douai à Roubaix, qu'il doit effectuer aujourd'hui par la voie des airs. Champel a de nombreux exploits à son actif comme aviateur. Il a créé une école d'aviation à Juvisy ; il n'a pas élevé jusqu'ici moins de 520 passagers dans son appareil.

On nous avise que les cartes de passe de l'Exposition serviront à leurs possesseurs comme cartes d'entrée au champ d'aviation.

## L'INAUGURATION

### DU PAVILLON DE L'AUSTRALIE

L'inauguration officielle de l'élegant pavillon de l'Australie, dont la visite présente un intérêt si marqué, aura lieu lundi prochain, 5 juin, sous la présidence de M. Batchelor, ministre des affaires étrangères du « Dominion of Australia ».

Une réception officielle du représentant du gouvernement australien et des autorités qui lui feront cortège, prendra place tout d'abord à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix, à dix heures et demie. L'inauguration du pavillon effectuera à onze heures et demie.

### LA MUSIQUE A L'EXPOSITION

Le lundi 5 juin, à 8 heures 30 du soir, aura lieu, au kiosque du Lac, un concert appelé à un vif succès. L'« Harmonie des jeunes aveugles de Roubaix », qui fut si fréquemment acclamée à Roubaix, il y a deux ans, exécutera un programme qui fera sensation.

## INAUGURATION

### DU PAVILLON NEERLANDAIS

Sous la présidence de M. A.-E.-P. Lelieu-Dupuis, consul des Pays-Bas à Lille et vice-président d'honneur du Comité néerlandais, aura lieu cet après-midi, à trois heures, l'inauguration du pavillon néerlandais. M. Bik, le commissaire général des Pays-Bas, prononcera un discours.

Après avoir fait le tour du pavillon, on se réunira à la terrasse Wynand-Pockink, au pavillon néerlandais, où le thé sera présenté.

## Tremblement de terre

### EN BELGIQUE

Un mort — Trois blessés  
Un tremblement de terre s'est produit dans la nuit de jeudi à vendredi, vers onze heures, dans les communes de Gosseries, Ransart et Jumet, près de Charleroi.

De nombreux cheminées ont été renversées. Dans beaucoup de maisons, les meubles ont été déplacés et la vaisselle brisée. Le phénomène a duré plusieurs secondes.

Vendredi matin, de nouvelles secousses ont été ressenties.

Elles ont été très violentes et ont duré quatre minutes.

Une usine de tréfilerie s'est écroulée, ensevelissant quatre ouvriers sous ses ruines. L'un d'eux est mort ; les trois autres sont blessés plus ou moins grièvement.

La population est fort émue.

## MUTINERIE

### A la Défense mobile

Nous avons relaté les incidents survenus jeudi après-midi, au quartier de la Défense Mobile. Voici la cause de cette mutinerie :

Au cours de la enquête sur la voie à bord du torpilleur 256, les officiers constatèrent que les hommes avaient contracté l'habitude de passer la nuit à terre. Les matelots de service eux-mêmes sautaient fréquemment la grille.

Des instructions furent données pour mettre fin à ces abus.

Un règlement intérieur fut élaboré, aux termes duquel les hommes n'auraient droit à une permission de nuit que tous les trois jours.

C'est contre cette décision qu'une partie des équipages protesta par un refus d'obéissance.

Ces actes d'insubordination ne se sont plus renouvelés.

De son côté, l'Agence Havas publie la note suivante :

« Dunkerque. — On a considérablement exagéré la soi-disant mutinerie de la 2<sup>e</sup> flotille de la Manche. Il ne s'agit que d'un mécontentement de quelques marins, con-

cernant les heures de sortie. Quelques-uns auraient cherché à entraîner plusieurs de leurs camarades, mais jusqu'